Je n’ai jamais vu le Prophète (sur lui la paix et le salut) toucher une partie de la Maison [Sacrée] à l'exception des deux coins yéménites.

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « Je n’ai jamais vu le Prophète (sur lui la paix et le salut) toucher une partie de la Maison [Sacrée] à l'exception des deux coins yéménites. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne touchait, des coins de la Ka’bah, que le coin noir et le coin yéménite. La Ka’bah a quatre coins et le coin situé à l’Est a deux mérites particuliers : il repose sur les fondations d’Abraham et il comporte la Pierre Noire. Le coin yéménite, lui, a un mérite : il repose sur les fondations d’Abraham. Les coins dits iraquien et syrien n’ont aucune de ces distinctions. Leurs fondations sont postérieures à celles d’Abraham, puisque « Al-Ḥijr » a été mis en dehors de la Ka’bah, de leur côté. Voilà pourquoi, il est prescrit de toucher et d’embrasser la Pierre Noire ainsi que de toucher le coin yéménite sans l’embrasser, alors qu’il n’est pas légiféré de toucher ni d’embrasser les deux autres coins. Il faut savoir que la religion est basée sur l’application de ce qui est dicté et non sur l’innovation. De même, dans ce qu’Allah légifère il y a sagesses et secrets.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3026